VILLE DE MONTVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 15 avril 2021 à 19 h en session ordinaire, dans la salle polyvalente de l'Espace Jean-Loup Chrétien.

Mme le Maire a rendu compte des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal.

- Adoption des comptes de gestion 2020 du Trésorier Municipal pour les budgets Ville, Assainissement et Service public d'assainissement non collectif (SPANC)
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :
 - approuve les comptes de gestion 2020 (budget principal Ville, budget annexe Assainissement et budget annexe du Service public d'assainissement non collectif) du Trésorier municipal, qui n'appellent ni observation, ni réserve de sa part,
 - donne quitus à M. Marc SERET, Trésorier municipal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.
- 2) Adoption du Compte administratif 2020 du budget principal Ville

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 24, contre : 0, abstention : 0), approuve le Compte administratif 2020 du budget principal de la Ville qui présente :

- a) pour la section de fonctionnement : un excédent de clôture d'un montant de 3 064 784,59 €.
- b) pour la section d'investissement : un déficit de clôture avant restes à réaliser d'un montant de 258 647,22 € et un déficit de clôture après restes à réaliser d'un montant de 623 191,53 €,

en conformité avec le compte de gestion de M. le Trésorier municipal.

3) Adoption du Compte administratif 2020 du budget annexe Assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 24, contre : 0, abstention : 0), approuve et vote le Compte administratif 2020 du budget annexe assainissement qui présente :

- a) pour la section d'exploitation : un excédent de clôture d'un montant de 834 758,45 €,
- b) pour la section d'investissement : un excédent de clôture d'un montant de **65 785,56 €**, en conformité avec le compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal.
- 4) Adoption du Compte administratif 2020 du budget annexe du Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 24, contre : 0, abstention : 0), approuve et vote le Compte administratif 2020 du budget annexe du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) qui présente :

- a) pour la section de fonctionnement : un excédent de clôture d'un montant de 9 124,37 €.
- b) pour la section d'investissement : aucune opération en 2020

en conformité avec le compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal.

5) Affectation des résultats de l'exercice 2020 – Budget principal Ville

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0), décide les reports et affectations suivants sur le Budget primitif principal de la Ville 2021 :

- sur le solde cumulé de fonctionnement de 3 064 784,59 € d'en affecter 623 191,53 € en section d'investissement (compte 1068. en recettes) et de reporter en section de fonctionnement la somme de 2 441 593,06 € (compte 002. en recettes),
- de reporter en section d'investissement la somme de 258 647,22 € (compte 001 en dépenses).

6) Affectation des résultats de l'exercice 2020 – Budget annexe Assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0), décide les reports et affectations suivants sur le Budget primitif annexe 2021 du service assainissement :

- de reporter en section d'exploitation la somme de 834 758,45 € (compte 002. en recettes),
- de reporter en section d'investissement la somme de 65 785,56 € (compte 001. en recettes).

7) <u>Affectation des résultats de l'exercice 2020 – Budget annexe du Service public d'assainissement non collectif (SPANC)</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (pour : 27, contre : 0) abstention : 0), sur le Budget primitif annexe 2021 du Service public d'assainissement non collectif :

- de reporter en section de fonctionnement la somme de 9 124,37 € (compte 002. en recettes).

8) <u>Etat des subventions de fonctionnement allouées par la Ville de Montville aux associations et au</u> CCAS pour l'année 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (pour : 23, contre : 0, abstentions : 4) :

- décide d'attribuer pour l'année 2021 des subventions de fonctionnement individualisées aux associations locales et au CCAS, pour un montant global de 136 000 €.

9) Vote du taux des taxes locales 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- adopte les taux d'imposition directe communaux suivants pour l'exercice 2021 (inchangés depuis 2011) :

Désignation des taxes	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Bases d'imposition 2021 notifiées à la Ville par les services fiscaux (en €)	Produit fiscal 2021 (en €)
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,79 %	27,79 %	27,79 % + 25,36 % correspondant au transfert de la part départementale de TFPB = 53,15 %	4 184 000	2 223 796

Taxe foncière sur les propriétés non bâties	78,26 %	78,26 %	78,26 %	44 600	34 904
Coefficient					- 34 911
correcteur					
(commune					
surcompensée)					
TOTAL				4 228 600	2 223 789

qui seront reportés sur l'état 1259, ainsi que le produit fiscal attendu d'un montant de 2 223 789 €uros.

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'état 1259.

10) Budget primitif principal Ville 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (pour : 23, contre : 0, abstentions : 4) :

- approuve le budget primitif principal de la Ville pour 2021 qui s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement : 7 344 519,06 €
Section d'investissement : 2 840 793,94 €

Soit un total de 10 185 313,00 €.

11) Budget Primitif annexe Assainissement 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- approuve le budget primitif annexe du service assainissement pour 2021 qui s'équilibre de la manière suivante :

- Section d'exploitation : 1 601 467,45 €

- Section d'investissement : 153 163,00 € en dépenses

162 081,56 € en recettes (RAR inclus)

avec un suréquilibre de 8 918,56 €

Soit un total de 1 754 630,45 € en dépenses et de 1 763 549,01 € en recettes.

12) Budget Primitif annexe Service public d'assainissement non collectif (SPANC) 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- approuve le budget primitif annexe du service public d'assainissement non collectif pour 2021 qui s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement : 9 124,37 €
Section d'investissement : 0,00 €

Soit un total de 9 124,37 €.

13) Adoption pour 2021 de la liste annuelle des biens meubles dits « de faible valeur » à imputer en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0), adopte la liste annuelle des biens meubles dits « de faible valeur », complémentaire à celle de l'arrêté du 26 octobre 2001, à imputer en section d'investissement pour l'année budgétaire 2021.

14) <u>Programme de voirie 2021 – attribution d'un fonds de concours à la Communauté de communes</u> Inter Caux Vexin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (pour : 23, contre : 0, abstentions : 4) :

- décide d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de communes Inter Caux Vexin en vue de participer au financement du programme de voirie de 2021, à hauteur de 25 % du montant des dépenses HT, en fonctionnement et en investissement, soit les montants estimatifs suivants :
 - > 1 500 € pour la rue des Déportés et la rue Monflier,
 - > 600 € pour la voie principale du lotissement des Saules,
 - ≥ 220 € pour le chemin de la Bucaille,
 - > 14 500 € pour la route de Bois-le-Vicomte.
- dit que les crédits sont inscrits au Budget Ville 2021 en section de fonctionnement sur le compte 657351 « subventions de fonctionnement aux organismes publics » et en section d'investissement sur le compte 2041512 « subventions d'équipements aux organismes publics ».
- 15) Opération de déploiement de la fibre optique menée par le Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique Implantation d'un ouvrage sur un immeuble communal Approbation de la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- approuve la pose des ouvrages nécessaires au déploiement de la fibre optique sur la Gendarmerie,
- approuve le projet de convention,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune de Montville et le Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique.
- 16) Modalités d'organisation du concours communal « Hôtel à insectes »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (pour : 23, contre : 0, abstentions : 4) :

- approuve le règlement du concours « Hôtel à insectes »,
- approuve la nature et le montant des récompenses :

1ère place : un bon d'achat de 100 €
 2ème place : un bon d'achat de 80 €

> 3^{ème} place : un bon d'achat de 60 €

A compter de la 4^{ème} place un cadeau souvenir sera remis à chaque participant.

Il est précisé que les bons d'achat seront retirés auprès des commerçants montvillais.

- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif principal de la Ville 2021,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à verser aux lauréats lesdits prix.

17) Mise en place d'un camp « L'âne et la nature »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- décide de fixer le prix du séjour à 110 € par participant montvillais et à 165 € pour les hors commune, dans le cadre de l'organisation d'un séjour « L'âne et la nature » à Beaubec-la-Rosière pendant l'été 2021, sous réserve des conditions sanitaires, destiné en priorité aux jeunes Montvillais âgés de 7 à 12 ans.
- dit que les crédits sont prévus au Budget Ville 2021 tant en dépenses qu'en recettes.

18) Organisation d'un camp itinérant vélo

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- décide de fixer le prix du séjour à 200 € par participant montvillais et à 280 € pour les hors commune, dans le cadre de l'organisation d'un camp itinérant à vélo, durant l'été 2021 en Baie de Somme, sous réserve des conditions sanitaires, destiné en priorité aux jeunes Montvillais âgés de 10 à 14 ans.
- dit que les crédits sont prévus au Budget Ville 2021 tant en dépenses qu'en recettes.

19) <u>L'Hexagone – Exonération temporaire de la redevance d'occupation</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- approuve l'exonération de redevance d'occupation de « L'Hexagone » pour une durée d'un mois supplémentaire en 2020, au titre de la crise Covid-19, considérant son impossibilité d'exercice de toute forme d'activité entre le 29 octobre et le 27 novembre 2020.
- autorise Madame le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches y afférentes et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des termes de ladite délibération.

20) Dispositif « Pass Culture » - Convention de partenariat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- décide d'adhérer au dispositif « Pass Culture », afin de permettre aux jeunes âgés de 18 ans d'accéder aux offres artistiques et culturelles gérées par la Commune de Montville.

21) <u>Convention de prestation offre locale avec le Comité National d'Action Sociale pour le Musée des Sapeurs-Pompiers de France</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

 approuve la convention de prestation « offre locale » avec le Comité National d'Action Sociale et la Ville de Montville, afin d'offrir à ses bénéficiaires l'accès au Musée des Sapeurs-Pompiers au tarif groupe, sur présentation d'une carte nominative ou d'une attestation de bénéficiaire, ainsi qu'à ses ayants droit,

- autorise Madame le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que ses éventuels avenants ultérieurs.
- 22) <u>Prise de compétence « Mobilité » par la Communauté de communes Inter Caux Vexin Avis du Conseil Municipal</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (pour : 23, contre : 0, abstentions : 4) :

- approuve le transfert à la Communauté de communes Inter Caux Vexin, à compter du 1^{er} juillet 2021, de la compétence en matière de mobilités, en tant qu'autorité organisatrice des mobilités, dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités qui prévoit de faciliter les relations entre les intercommunalités et les régions.